

QUELQUES EXPLICATIONS

Le réemploi, la réutilisation et la réparation s'inscrivent dans le cadre de démarches de prévention des déchets et d'une consommation plus responsable.

L'idée est de contribuer au prolongement de la durée de vie et d'usage des produits. Réemploi, réutilisation et recyclage peuvent être confondus dans le langage courant.

QUELQUES DÉFINITIONS

RÉEMPLOI

Le réemploi permet à des objets en passe de devenir des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait une modification de leur usage initial.

RÉUTILISATION

La réutilisation est l'opération qui permet de détourner de son usage initial un bien voué au recyclage ou à la destruction.

RECYCLAGE

Le recyclage consiste à extraire la matière première d'un objet devenu un déchet pour fabriquer un nouvel objet.



Merci pour vos bons réflexes !



AI-JE VRAIMENT BESOIN D'ACHETER ?

CONNAISSEZ-VOUS LA MÉTHODE BISOU ?

- B** comme Besoin : À quel besoin cet achat répond-il ?
- I** comme Immédiat : Puis-je attendre quelques jours avant de me décider ?
- S** comme Semblable : Ai-déjà un objet qui a cette utilité ?
- O** comme Origine : Quelle est l'origine de ce produit ?
- U** comme Utile : Cet objet va-t-il m'apporter un confort primordial ?

(Source : « J'arrête de consommer », de Marie Lefèvre et Herveline Verbeken)



LES BONS RÉFLEXES POUR DÉPENSER MOINS

- J'entretiens régulièrement mon matériel en consultant les notices d'utilisation. *Bon à savoir* : Si vous les avez perdues, vous pouvez facilement les retrouver sur internet
- Je répare moi-même (en devenant apprenti bricoleur grâce aux tutos disponibles sur le web) ou en faisant réparer chez des enseignes spécialisées
- J'achète d'occasion
- J'emprunte ou je loue les objets que j'utilise occasionnellement.



LES BONS RÉFLEXES POUR TRIER

- Je donne à mon entourage, aux associations, dans les bornes textiles et dans les points de réemploi des déchèteries de mon territoire
- Je vends sur les brocantes et vide-greniers ou sur les sites d'annonces spécialisées
- Lorsque l'objet ne peut plus servir, je le dépose en déchèterie ou j'appelle le service des encombrants s'il est trop volumineux pour qu'il soit recyclé



04 84 510 620
info.dechet@ccvba.fr
www.vallee-des-baux-alpilles.fr
"mes démarches en ligne"



Alpilles ZERO gaspi JE RÉDUIS JE TRIE

RÉEMPLOI

GUIDE DES BONS RÉFLEXES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DES BAUX ALPILLES

AUREILLE - LES BAUX-DE-PROVENCE - EYGALIÈRES - FONTVIEILLE - MAS BLANC DES ALPILLES
MAUSSANE LES ALPILLES - MOURIÈS - LE PARADOU - SAINT ÉTIENNE DU GRÈS - SAINT RÉMY DE PROVENCE

JE RÉPARE

AVEZ-VOUS PENSÉ À LA RÉPARATION ?

Savez-vous que prolonger la durée de vie de 3 ans de nos objets pourrait éviter l'émission de 4 millions de tonnes de CO2 et permettre d'économiser 2 000€ par foyer ? (Source :ADEME)

Pour trouver un réparateur pour vos objets :

La carte longue vie aux objets de l'Ademe
<https://epargnonnosressources.gouv.fr/reparer-objets>



Les répar'acteurs référencés par la CMA PACA
<https://www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs>



LE BONUS RÉPARATION



53% des Français considèrent que réparer est parfois plus onéreux que d'acheter un produit neuf (source ADEME).

Pour y remédier, un bonus réparation a été mis en place pour un grand nombre d'appareils électriques et électroniques ainsi que pour les chaussures et vêtements.

Pour en bénéficier c'est très simple, il suffit de choisir selon la catégorie d'objets un réparateur labellisé QualiRépar ou Refashion.



Re_fashion

JE DONNE

AVANT DE DÉPOSER UN OBJET, JE ME POSE LES BONNES QUESTIONS



non
non
non
non



BENNE DE RECYCLAGE

Déposez votre objet dans les zones appropriées de la déchèterie pour être recyclé

MON OBJET

est-il en bon état ?
va-t-il plaire à quelqu'un ?
fonctionne-t-il ?
est-il complet ?

oui
oui
oui
oui



POINT DE RÉEMPLOI

Déposez votre objet en bon état dans le point de réemploi de la déchèterie et /ou auprès des associations



LES TEXTILES



Les textiles peuvent être déposés propres et secs dans les points d'apport volontaire répartis sur le territoire ou directement dans les friperies présentes sur le territoire.

QUELS TEXTILES SONT ACCEPTÉS ?

Tous les textiles d'habillement peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés :

- Vêtements et linges propres, secs, même usés, en petits sacs bien fermés
- Chaussures liées par paires, propres et sèches, même usées, en petits sacs bien fermés
- Petite maroquinerie



Emmaüs, Le Relais et Ressourcerie sont des associations d'économie sociale et solidaire. Elles trient, peuvent réparer et privilégient les vêtements en bon état en les revendant dans leurs friperies ainsi que les objets de seconde main (meubles, déco, vaisselle, jouets...).

www.jedonne.org

JE PARTAGE

J'ACHÈTE D'OCCASION, JE LOUE OU J'EMPRUNTE

J'ACHÈTE D'OCCASION

Les boutiques et les sites d'occasion sont de plus en plus nombreux à proposer des objets à des prix intéressants et avec des garanties, comme le neuf. Ce n'est pas parce qu'un objet est d'occasion qu'il est en mauvais état. Dans l'idéal, il vaut mieux privilégier les circuits courts et locaux.

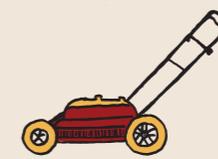
Vous pouvez aussi vous rendre dans les ressourceries du territoire, dans les dépôts-ventes ou les brocantes.

JE LOUE

Certains magasins spécialisés proposent des outils de bricolage, de jardinage ou de loisirs à la location.

J'EMPRUNTE

Pourquoi acheter des objets qui peuvent être partagés, donnés ou échangés entre voisins ou entre amis ?



12 minutes

C'est la durée moyenne d'utilisation d'une perceuse dans sa vie (Source :ADEME)



L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET DE DURABILITÉ

Il s'agit d'une note sur 10 qui indique si le produit est plus ou moins facile à réparer. Plus la note est élevée, plus l'appareil sera facile à réparer et plus durable.